




Conseil de Formation continue
des centres PMS Libres

 : 73.19 CFPL

APPEL d'OFFRE
Session 2019/2020 – Année scolaire 2019/2020
Formation « Réseau » – « Formation en Centre ».
Assurer une formation pour le CFPL

Introduction.

Si vous comptez déposer une offre de formation dans le cadre des formations continuées Réseau / Centre PMS au bénéfice des équipes des Centres PMS libres nous vous invitons :

1. A prendre connaissance des éléments repris ci-après et à vérifier la totale comptabilité entre ceux-ci et votre profil de proposant.
2. A prendre connaissance des fichiers référencés 71.19 COF, 72.19 COF afin de maîtriser les données de base liées à l'animation d'une formation au bénéfice des équipes des Centres PMS libres
3. A prendre connaissance des modules pour lesquels l'appel d'offre est lancé.
Ces modules sont indépendants les uns des autres mais repris dans un seul et unique lot. C'est donc la référence du module qui compte et non celle du lot.

Profil de formateur.

1. S'assurer de répondre en tous points aux critères repris dans la Circulaire 6642 de la Fédération Wallonie-Bruxelles (accessible [ici](#))
2. Nous communiquer avec votre proposition de formation l'ensemble des éléments qui démontrent vos compétences quant à la maîtrise des contenus proposés et à vos capacités d'animation.
3. Nous communiquer avec votre proposition de formation l'ensemble des éléments qui démontrent votre connaissance de l'Enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.
4. Nous communiquer avec votre proposition de formation l'ensemble des éléments qui démontrent votre connaissance des Centres PMS et de l'exercice du « Métier PMS ».

Le CFPL se réserve la possibilité de prendre contact avec les proposant pour faire préciser ou compléter leur offre de formation.

Le CFPL choisit l'offre de formation qu'il juge la plus intéressante.